Image not found or type unknown

bail precaire denonce avant echeance

Par **beaujolais**, le **16/11/2012** à **13:16**

bonjours j"ai un souci avec ma resiliation de bail precaire de 6mois je l'ai signe en debut aout avec une periode obligatoire de 6mois mais le magasin ne marchant pas je l'ai denonce en octobre par lettre recommandé mais la mairie qui est bailleur veut me faire payer le loyer jusqu"a janvier compris (fermeture du magasin et restitution des clefs fin novembre)de plus aucun etat des lieux n'a etait fait donc que faire de l'immobilier present lors de l'emmenagement a qui appartienne t'il

Par **bail59**, le **19/11/2012** à **07:08**

bonjour,
vous êtes tenu pour les 6 mois en principe, si le bail est en règle.
Quant au mobilier, s'il vous appartient, vous êtes tenu de le débarassé en le mettant en vente par exemple.
Sinon, il est possible de trouver un accord avec le propriétaire pour le lui céder gratuitement ou moyennant un accord amiable en négociant, par exemple un mois de loyer.
bon courage

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés